

Bonjour,

- Je vous confirme que les difficultés de trésorerie de la ville de SADA et sa volonté de retour à l'équilibre sont réelles, la demande est donc justifiée,
- Vous ne prenez pas de risque à accorder un moratoire puisque la commune reconnaît vous devoir. En cas de difficulté, vous pourrez demander à la préfecture le mandatement d'office de cette dette communale.
- Votre besoin actuel de trésorerie vous permet d'accorder le report demandé sans préjudice pour la CCCO.

**CONCLUSION** : vous pouvez accorder ce moratoire sans risque pour votre collectivité.

Cordialement



**Stéphane MEUNIER**

**Comptable public en charge du Service de Gestion Comptable de MAYOTTE**

**Tél : 02 69 61 96 91**